

rayons de vente. A noter que pour assurer une unification de l'ensemble des installations qui seront réalisées selon la répartition des travaux entre les deux parties, les cantines seront disposées le long de la route côté nord conformément à la même spécification.

L'édicule, le bloc administratif et la décharge publique seront installés dans la zone triangulaire au sud-ouest (environ 400 m<sup>2</sup>)

- 4) Le présent Projet permettra à la ville de Dakar d'effectuer, dès que seront résolus les problèmes de déménagement, de réoccupation et de droit de location des commerçants actuels, une transformation progressive des magasins actuels en cantines.

#### 4-3-2 Plan de construction

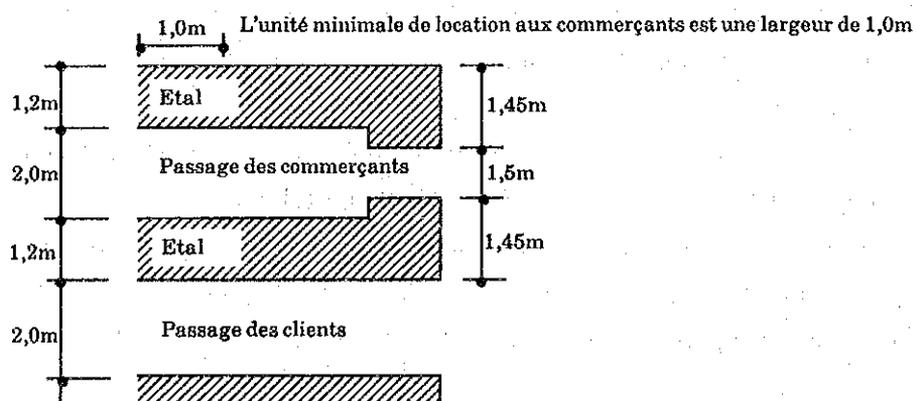
##### (1) Plan de vue en plan

##### 1) Hangar et étals de vente

Un toit sera construit sur une surface de vente d'environ 740 m<sup>2</sup>. Environ 180 unités d'étals de vente (1,0 m lar. x 1,2 m prof.) avec passages et 15 cantines seront installées.

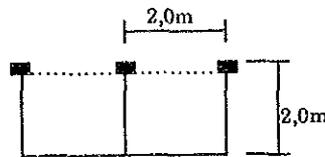
Les étals de vente seront du même modèle que ceux du Marché au poisson de Soubédioune (Annexe de Gueule Tapée). La figure suivante indique le module d'espace pour le vendeur et de passage pour les clients. Un passage principal sera prévu au milieu et servira à l'entrée des marchandises. Les passages pour les clients seront réalisés de manière à croiser perpendiculairement ce passage principal. Sous le toit, le maximum possible d'étals de vente seront placés.

Figure 4-1: Vue en plan des étals



Les cantines auront des dimensions identiques aux unités standards des marchés de Dakar. Les cantines seront réalisées du côté de la voie nord. Les dimensions d'une unité standard sont fixées à 2,0 m x 2,0 m, et l'intervalle entre les piliers se traduit par un multiple de 2.0 m.

Figure 4-2: Portée de chaque cantine



## 2) Chambre froide

Trois compartiments de froid seront prévus pour les poissons frais, les viandes et les légumes. La température de conservation de chaque compartiment est la suivante:

Poissons et viandes	: Environ -5°C
Légumes	: Environ +5°C

Un passage d'accès, une réception et une salle d'attente seront prévus devant la chambre froide. Les marchandises à conserver seront mises dans des conteneurs de collecte.

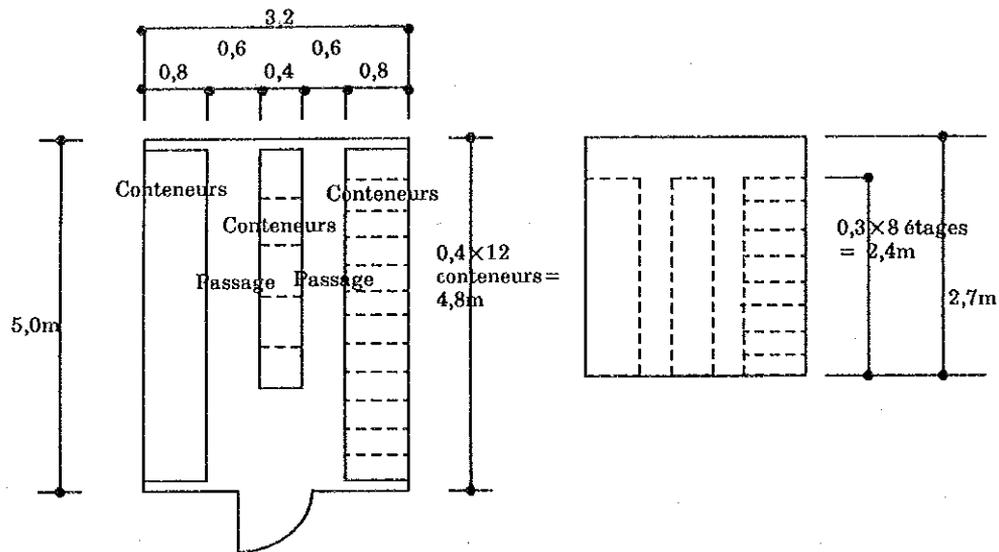
### • Calcul du volume de conservation

Volume de conservation nécessaire

Poissons	23,8 m <sup>3</sup>
Viandes	8,6 m <sup>3</sup>
Légumes	22,2 m <sup>3</sup>

Des conteneurs de collecte ayant une contenance d'environ 0,096 m<sup>3</sup> (40 cm lar. x 80 cm long. x 30 cm haut.) seront superposés manuellement en 8 étages (hauteur = 2,4 m). La figure suivante indique la disposition standard des conteneurs dans un compartiment froid.

Figure 4-3: Vue en plan et vue en coupe standard de la chambre froide



Nombre total de conteneurs  
 $(12 \times 2 \times 8 \text{ étages}) + (5 \times 8 \text{ étages}) = 232$

Capacité de réception  
 $232 \times 0,096 = 22,27\text{m}^3$

Cette valeur correspond à peu près à la quantité nécessaire pour la conservation des légumes.

Pour assurer l'interchangeabilité en cas de panne du congélateur, les compartiments de froid, respectivement pour les viandes, les légumes et les poissons, auront la même capacité afin de permettre une utilisation alternative.

La capacité requise pour les poissons étant 23,8 (~22,2), le compartiment indiqué ci-dessus est capable de les contenir.

En conséquence, les dimensions d'un compartiment de froid sont fixées à 3,2 m lar. x 5,0 m long. x 2,7 m haut. (= 43,2 m<sup>3</sup>); trois compartiments de froid de la même taille seront installés, constituant la chambre froide en question.

### 3) Bloc administratif

Le bloc administratif comprendra trois locaux (environ 36 m<sup>2</sup>) pour la gestion des installations, la surveillance du marché et la perception des impôts, avec une sous-station (environ 25 m<sup>2</sup>) et également avec un réservoir d'eau (environ 24 m<sup>2</sup>) à ciel ouvert, à installer comme moyen préventif contre des coupures d'eau éventuelles et des insuffisances de pression d'eau.

### 4) Edicule

Actuellement, l'édicule comprend 8 cabinets hommes et 8 cabinets femmes, munis chacun d'une cuvette à la turque.

Voici le calcul quantitatif des cuvettes pour les commerçants:

Etals de vente:

$$597 \text{ m}^2 \text{ (surface totale)} / 1,75 \text{ m}^2 \text{ (Surface moyenne d'un étal)} = 341 \text{ personnes}$$

Cantines:

$$328 \text{ unités (nombre total d'unités)} / 1 \text{ (nombre moyen de vendeurs)} = 328 \text{ personnes}$$

$$341 + 328 = 669 \text{ personnes ... Nombre de personnes à prendre en compte}$$

Le rapport du nombre des hommes par rapport à celui des femmes étant d'environ 6 pour 4, on arrive au calcul suivant:

$$669 \times 0,6 = 401 \text{ hommes}$$

$$669 \times 0,4 = 278 \text{ femmes}$$

Vu le caractère des fonctions d'un marché, on utilise les valeurs de calcul pour un grand magasin, tirées de "Grandes Lignes de l'Architecture" (The Architectural Institute of Japan). On obtient alors le nombre requis de cuvettes et d'urinoirs, de la façon suivante:

Cuvettes pour hommes:

130 personnes/cuvette       $401 / 130 = 3,1 \rightarrow 4$  cuvettes

Urinoirs pour hommes:

70 personne/urinoir       $401 / 70 = 5,7 \rightarrow 6$  urinoirs

Cuvettes pour femmes:

40 personne/cuvette       $278 / 40 = 6,95 \rightarrow 7$  cuvettes

Ajoutons 1 à chacune de ces valeurs pour les clients qui viennent au marché.

On obtient alors:

Cuvettes pour hommes      : 5

Urinoirs pour hommes      : 6

Cuvettes pour femmes      : 8

##### 5) Décharge publique

Actuellement, 2 poubelles (2,0 lar. x 4,0 long. x 0,75 haut.) sont placées pour la collecte par SIAS. Cependant, un espace permettant de placer 3 poubelles est prévu pour faire face à l'augmentation des ordures après la rénovation.

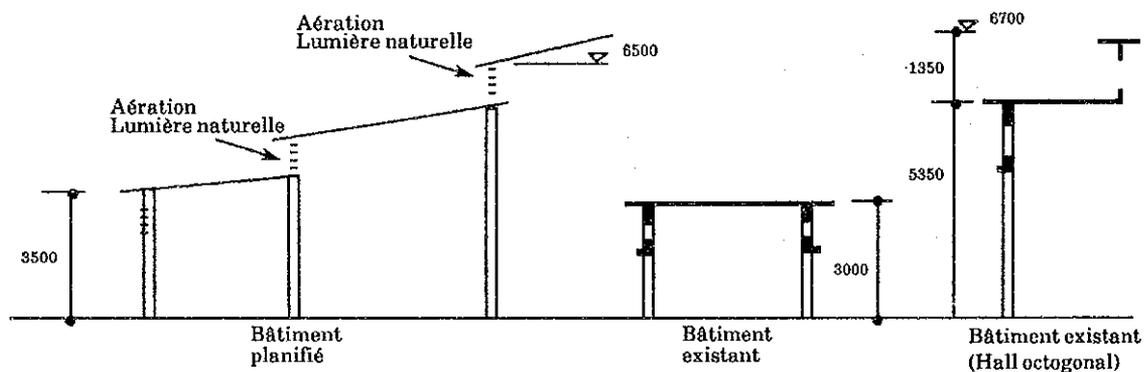
Tableau 4-2: Surfaces planifiées et fonctions

Classement	Désignation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Données justificatives	Fonctions	Remarques
Zone de vente	Hangar	741,5	Étals de vente: 681,5 m <sup>2</sup> Cantines : 60 m <sup>2</sup> 4m <sup>2</sup> (unité) x 15: "2 x 2" est le module standard pour les marchés de Dakar.	Vente de poissons, Articles divers	Étal Largeur: 1,2m Longueur: 181m
	Poste de lavage	6,0	4 robinets à eau	Lavage des étals de vente, prise d'eau	
	Sous-total	747,5			
Chambre froide	Compartiments de froid	67,0	Trois compartiments de froid de 43 m <sup>3</sup> chacun pour les poissons, les viandes et les légumes. 43m <sup>3</sup> /2,7 (hauteur du plafond) = 16m <sup>2</sup> . 16m <sup>2</sup> x 3 compartiments = 48m <sup>2</sup> + Volume de calorifugeage 0,8m <sup>2</sup> - 49m <sup>2</sup> , Passage: 18,6 m <sup>2</sup>	Conservation des poissons, viandes et légumes	Place pour l'installation des compresseurs sur le toit
	Réception	18,0	Largeur du chariot 0,8m + Largeur du conteneur 0,6m = 1,4m de large	Service d'entrée/sortie des marchandises conservées	
	Sous-total	85,0			
Bloc administratif	Salle des Collecteurs	18,0	2 agents, 2 bureaux, archives, salle d'attente 6 m <sup>2</sup>	Service de perception et compte	
	Salle des Surveillants	9,0	1 agent, 1 bureau	Service de surveillance	
	Service de Sécurité	9	Idem	Service de sécurité permanent	
	Poste de Transformation	12,5	Valeur majorée de 10% selon la spéc. SENELEC.		
	Réservoir d'eau	24,0	Passage de contrôle d'un largeur de 0,6m autour du réservoir d'eau de 30 m <sup>3</sup>	Mesure contre l'insuffisance de la pression d'eau	Sans toit
	Entrée	4,5			
	Sous-total	78,0			
Edicule	Hommes	34,7	5 cuvettes, 3 robinets à eau 7 urinoirs		Régard de visite sous le plancher
	Femmes	34,7	8 cuvettes, 4 robinets à eau		Idem
	Entrée	6,4			
	Sous-total	75,8			
Total		986,3			

## (2) Plan de vue en coupe

- Pour éviter une élévation de la température dans la zone de vente, causée par la chaleur rayonnant du toit, une hauteur suffisante sera prévue et on prêtera attention à l'aération.
- La hauteur sera déterminée de façon à assurer l'harmonie avec le plan de réhabilitation globale et les bâtiments existants.
- Pour obtenir un éclairage uniforme sur toute la zone de vente, sera adoptée une construction qui profite de la lumière naturelle.

Figure 4-4: Coupe corrélative



## (3) Plan de structure

### 1) Généralités

La structure principale sera en béton armé, matériau couramment utilisé au Sénégal. Par ailleurs, la charpente du hangar sera réalisée par assemblage des cornières en acier. Il n'y a pas de séismes au Sénégal et donc, dans le calcul de la structure, seule la pression du vent est prise en compte comme force extérieure horizontale.

## 2) Charges de calcul

### a. Charges permanentes

Les poids unitaires selon la norme NFP06-400 sont les suivants:

Béton armé	: 2,5 t/m <sup>3</sup>
Béton non armé	: 2,2 t/m <sup>3</sup>
Bloc de béton	: 2,1 t/m <sup>3</sup>
Bloc de béton creux	: 1,35 t/m <sup>3</sup>
Terre sèche	: 1,8 t/m <sup>3</sup>
Terre humide	: 2,1 t/m <sup>3</sup>

### b. Charges d'exploitation

Bureau	: 250 kg/m <sup>2</sup>
Toit	: 100 kg/m <sup>2</sup>

### c. Charges dues aux phénomènes météorologiques

Charge due au vent

#### Vitesse du vent

Selon les valeurs données par la Région III de la Règle NV65, la vitesse maximale du vent prise en compte dans le plan est de 140km/h (V10=39m/sec.)

Pression de vitesse de base:

$$\begin{aligned}q_{10} \text{ (maximum)} &= (V_{10})^2/16 = 95 \text{ kg/m}^2 \text{ ou,} \\q_{10} \text{ (moyenne)} &= \text{Maximum}/1,75 = 55 \text{ kg/m}^2\end{aligned}$$

#### Charge due à la neige

Elle n'est pas prise en compte.

### 3) Matériaux de structure utilisés

Conformes aux normes NF.

#### a. Béton

Quantité de ciment par unité : 350 kg/m<sup>3</sup> (B350)  
Ciment : équivalent à la classe 45 (AF).  
Résistance à la compression à 4 semaines  
: F28 = 240 kg/cm<sup>2</sup>

#### b. Armature

Qualité : Equivalente à FeE40, NFA35  
Pour HA8, HA 10, HA12, HA14, HA16, HA20 (diamètres 8 à 20 mm),  
Limite d'allongement: :  $\sigma_{en} = 4.200 \text{ kg/cm}^2$   
Pour HA25 (diamètre 25 mm),  
Limite d'allongement :  $\sigma_{en} = 4.000 \text{ kg/cm}^2$

#### c. Charpente métallique.

Qualité : Equivalente à la norme NFA45  
Limite d'allongement :  $\sigma_{en} = 4.100 \text{ kg/cm}^2$

### 4) Sol et fondation

Les ouvrages, objets du Projet, sont un bâtiment sans étage en charpentes métalliques, couvertes de tôles d'acier et un bâtiment en béton armé sans étage. Comme il s'agit de bâtiments légers, vu les résultats stratigraphiques, on prévoit de prendre la terre noire située de 1,0 à 1,5 m au-dessous du niveau du sol comme bon sol de soutien et d'adopter la méthode de fondation superficielle. La portance effective du sol sera de 5t/m<sup>2</sup>.

### (4) Plan de plomberie et de mécanique

#### 1) Plan des installations sanitaires pour l'alimentation et l'évacuation des eaux

##### i) Installations du réseau d'alimentation en eau

L'eau amenée de la tuyauterie d'adduction d'eau sera stockée dans le réservoir d'eau, et chaque point d'eau sera alimenté au moyen d'une pompe.

a) Quantité d'eau pour les activités quotidiennes

Surface du marché de détail:  $1.993 \text{ m}^2 \times 25 \text{ l/jour.m}^2 = 49.825 \text{ l/jour}$

b) Calcul du volume du réservoir d'eau

Comme mesure préventive contre l'insuffisance de la pression d'eau et les coupures d'eau, une quantité correspondant aux besoins journaliers ( $25 \text{ m}^3$ ) sera stockée.

ii) Installation d'évacuation des eaux

Rejet dans le réseau d'égout public.

a) Eau de pluie et diverses eaux-vannes

Les caniveau d'évacuation à la périphérie du site, là où sont prévus les travaux de la partie japonaise, seront rénovés de façon à empêcher le rejet d'ordures dans les caniveaux et à faciliter le nettoyage même en cas d'accumulation d'ordures. Un nouveau caniveau sera réalisé près du milieu du rayon des poissons, pour que l'eau de lavage et des eaux-vannes soient évacuées à travers une bouche d'égout vers le conduit souterrain sous le Boulevard de la Gueule Tapée.

b) Eaux usées

Conformément aux instructions de la SONEES, elles seront rejetées dans la tuyauterie d'égout public située au sud-est du Site.

2) Plan de ventilation

Le climat de la ville de Dakar est celui de la savane tropicale avec des températures de  $20^\circ\text{C}$  à  $29^\circ\text{C}$  et une humidité relative de 60 à 80% pendant toute l'année. De ce fait, la ventilation naturelle à elle seule est parfois insuffisante pour assurer le bon fonctionnement du service. Par conséquent, des équipements de ventilation forcée sont prévus.

Equipements de ventilation (ventilateurs plafonniers):

4 ventilateurs pour chaque local du bloc administratif

### 3) Plan des équipements électriques

#### i) Poste de transformation

Il assurera la réception de l'énergie électrique 30 KV de la SENELEC.

Systeme de réception du courant:

Triphasé à 3 fils, 30 KV, 50 Hz

Systeme de distribution:

Triphasé à 3 fils, 380 V ou Triphasé à 4 fils, 380/220V

Capacité du transformateur: 50 KVA

#### Données justificatives du calcul

Eclairage du bâtiment	: 1000 m <sup>2</sup> x 10 VA	= 10 KVA
Prises de courant du bâtiment	: 15 locaux x 20 VA	= 0,5 KVA
Eclairage extérieur	: 10 pièces x 300 W	= 3 KVA
Pompe d'alimentation en eau	:	= 5 KVA
Chambre froide	: 5 KVA x 3 compartiments	= 15 KVA
		33,5 KVA

La capacité du transformateur est donc fixée à 50 KVA.

#### ii) Ligne principale

Une ligne principale électrique sera posée par câble depuis le côté secondaire du tableau de distribution à basse tension situé dans la salle d'électricité jusqu'à chaque tableau de puissance et chaque tableau de distribution.

Systemes de distribution:

Pour les charges triphasées : Triphasé à 3 fils, 380 V, 50 Hz

Pour les charges monophasées : Triphasé à 4 fils 380/220 V, 50 Hz

### iii) Circuit de puissance

Les normes NF seront adoptées comme normes techniques pour le câblage entre le tableau de puissance et chaque équipement ainsi que pour le montage des tableaux.

Tableau de puissance : Type intérieur mural ou autoportant, en tôle d'acier.

Caractéristiques : Triphasé à 3 fils, 380 V, 50 Hz ou Monophasé à 2 fils, 220 V, 50 Hz

### iv) Lampes et prises de courant

#### a. Eclairage

Dans l'établissement, la lumière naturelle sera prise en considération dans la mesure du possible pour réduire le coût d'entretien, mais un système d'éclairage de sécurité nocturne sera installé. Les sources lumineuses seront constituées principalement par des tubes au néon pour éviter autant que possible que des lampes soient grillées du fait des fluctuations de la tension d'alimentation électrique.

#### b. Luminosité de référence

200 lux: Bureaux

#### c. Prises de courant

Les prises de courant ne sont pas nécessaires pour les étals de vente, mais certaines cantines ont besoin d'une alimentation électrique séparée. Et les compteurs sont à la charge des locataires. L'aménagement des emplacements pour les compteurs, la pose des conduits électriques dans les murs jusqu'aux prises de courant ainsi que l'installation de celles-ci seront compris dans la limite des principaux travaux.

v) Equipements téléphoniques

Non installés

vi) Paratonnerres

Au Sénégal, il est recommandé d'installer des paratonnerres pour les bâtiments publics d'une hauteur supérieure à 10,0 m. Cependant, la hauteur maximale du bâtiment du Projet étant au plus de 8,5 m au-dessus du sol, aucun paratonnerre ne sera installé.

(5) Finition

Les points suivants seront pris en considération lors du choix des matériaux de finition.

- Choisir des matériaux résistants afin de réduire au minimum l'entretien.
- Pour les matériaux locaux, choisir dans la mesure du possible ceux ayant la qualité conforme aux normes françaises pour faciliter l'entretien.
- Choisir des matériaux ayant une résistance suffisante en particulier aux conditions naturelles sévères telles que les rayons du soleil, le sable, etc.
- Choisir des matériaux couramment utilisés sur place, à savoir ceux auxquels les ouvriers de construction sont habitués, afin d'assurer la qualité d'exécution et de diminuer la durée d'exécution.

(Finitions principales)

1) Finition de l'extérieur

- Mur extérieur : Blocs de béton revêtus de mortier, peinture
- Toit : Tôle en acier galvanisée revêtue de peinture multi laquée

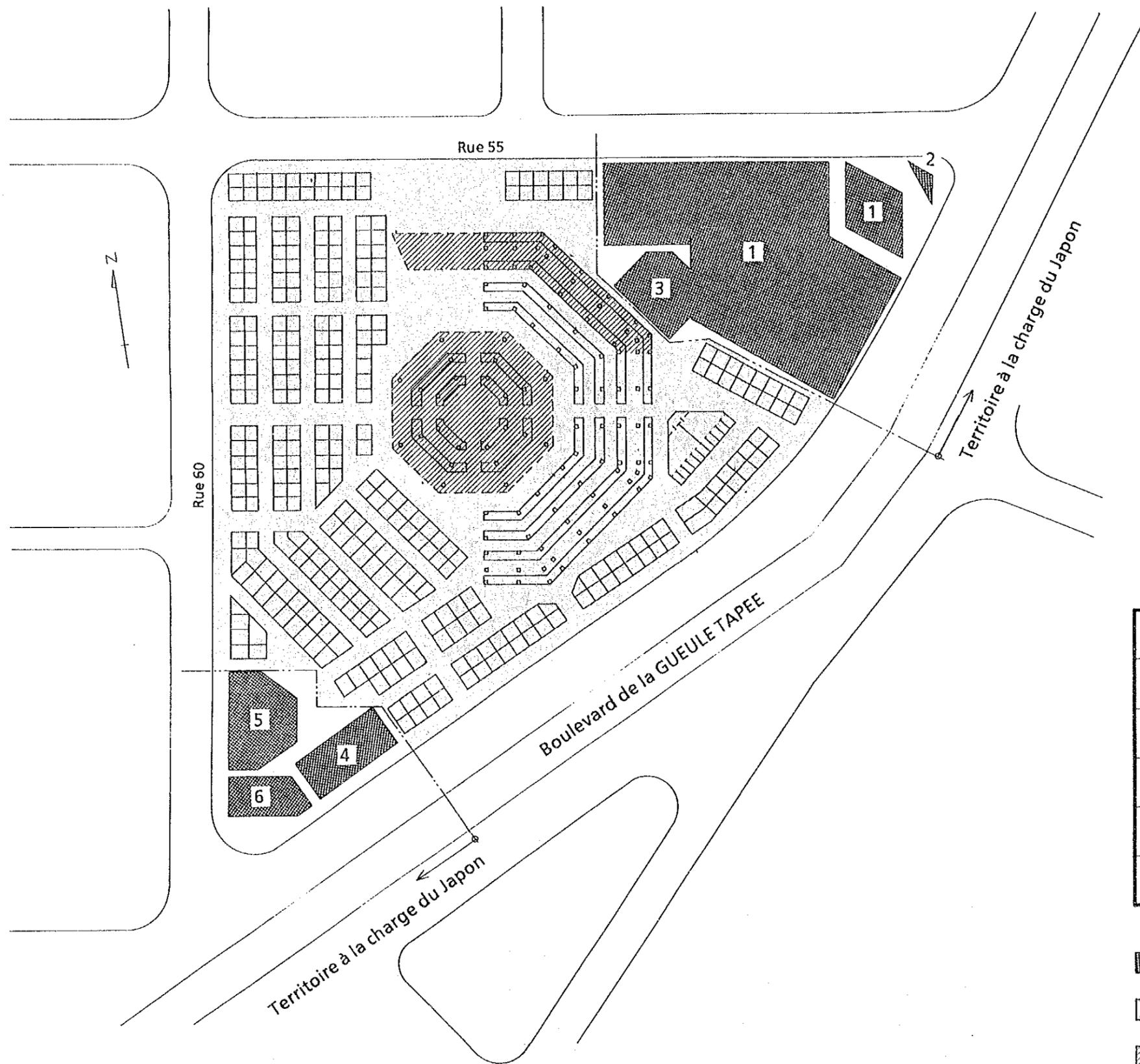
2) Finition de l'intérieur

- Dallage : Dalle en béton --- Rayons dans le hangar  
Carreaux de faïence --- Bureaux
- Mur : Blocs de béton revêtu --- Bureaux  
de mortier, peinture étanche --- Edicule

• Plafond	Mortier et peinture	--- Bureaux, édicule
• Menuiserie	Store roulant à lames en acier	--- Cantines
	Châssis vitré à jalousie	--- Bureaux
	Porte en acier	--- Mur extérieur
	Grille de fer (anti-vol)	--- Toutes les fenêtres sur le mur extérieur du rez-de-chaussée

### **4-3-3 Plans de base**



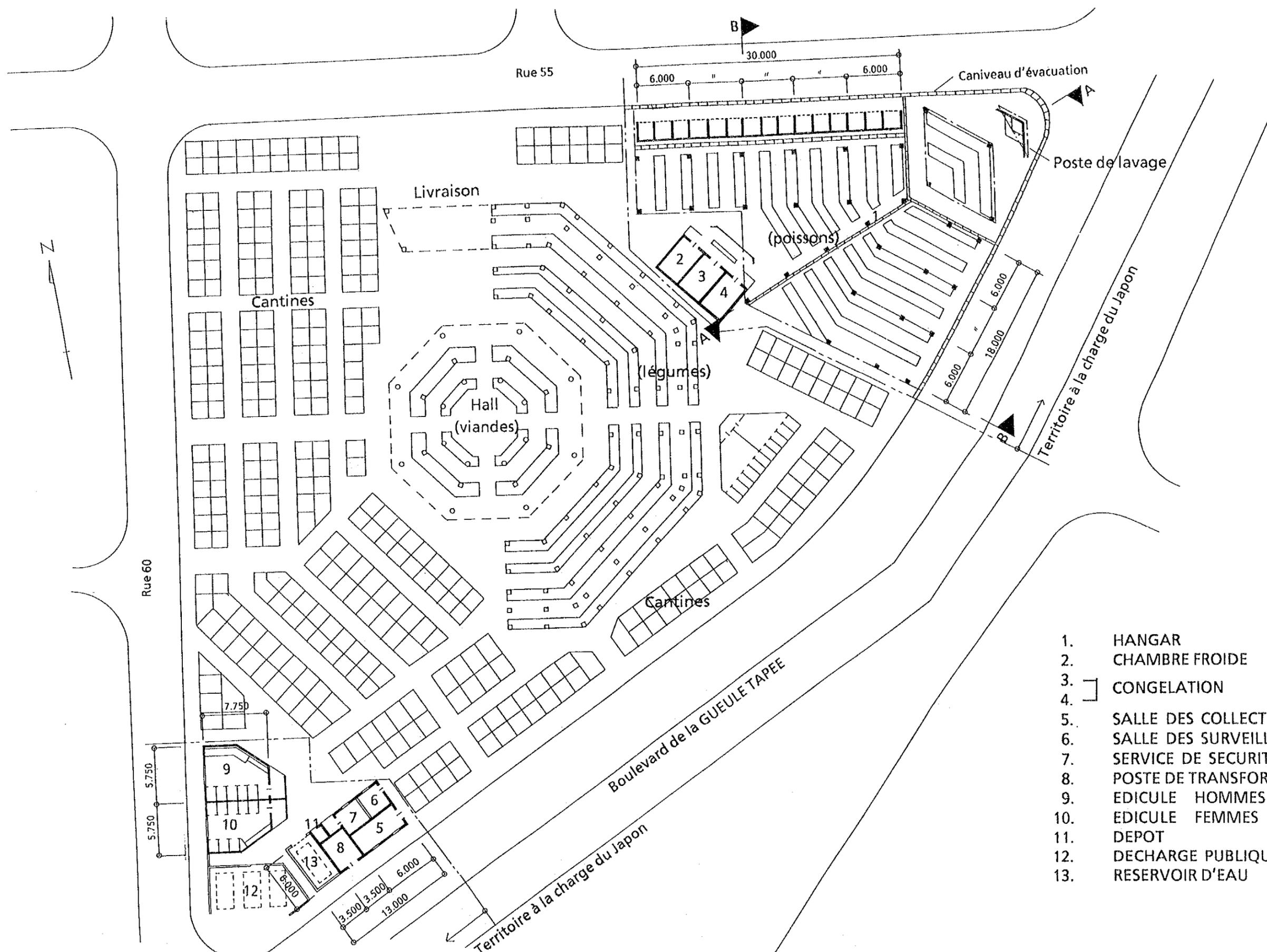


SUPERFICIE PAR BLOC

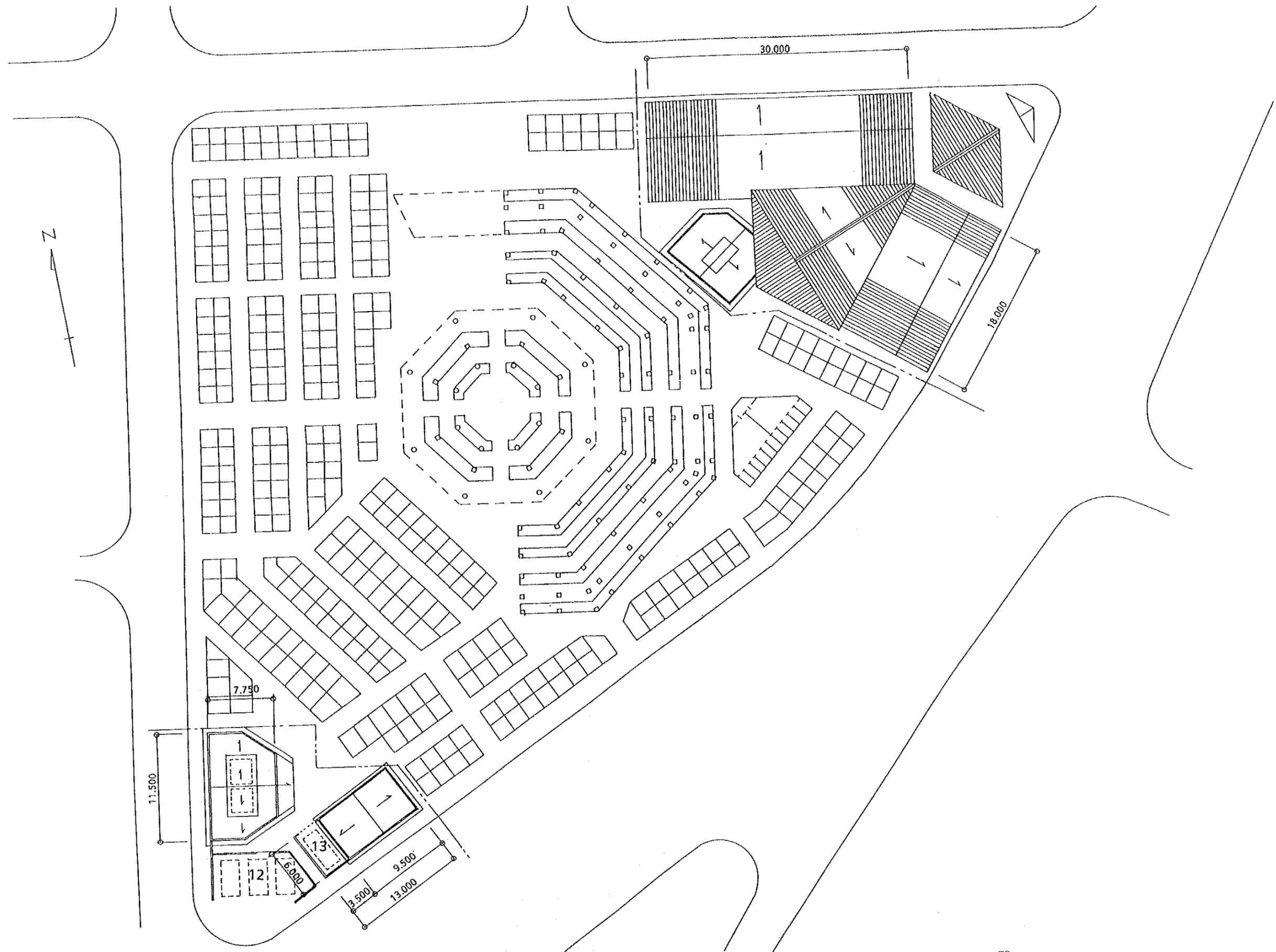
1	HANGAR	741,5 m <sup>2</sup>
2	POSTE DE LAVAGE	6,0 m <sup>2</sup>
3	CHAMBRE DE CONSERVATION	85,0 m <sup>2</sup>
4	BLOC ADMINISTRATIF	78,0 m <sup>2</sup>
5	EDICULE	75,8 m <sup>2</sup>
6	DECHARGE PUBLIQUE	60,0 m <sup>2</sup>

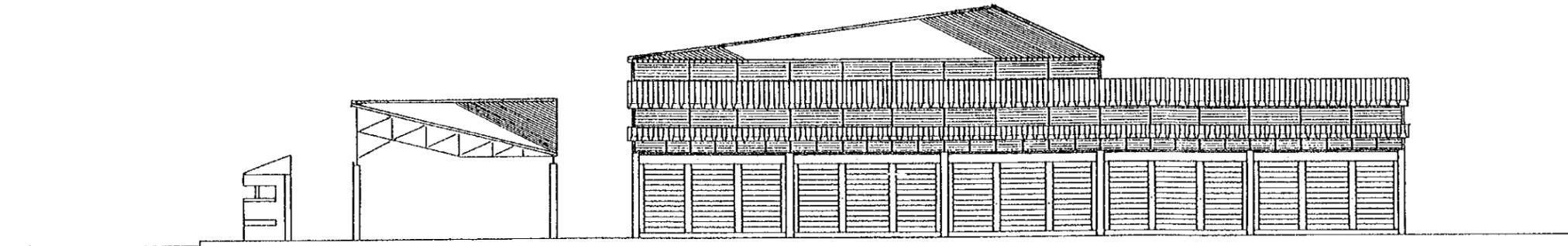
-  Territoire à la charge du Japon
-  Territoire à la charge du Sénégal
-  Bâtiments existants

- 68 -

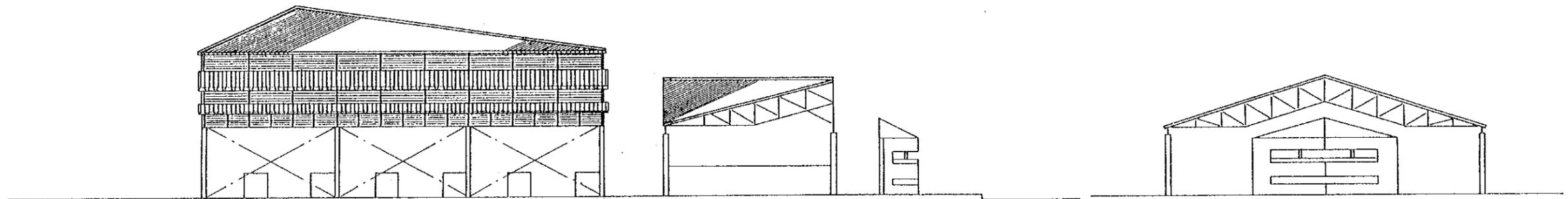


- 1. HANGAR
- 2. CHAMBRE FROIDE
- 3. CONGELATION
- 4. CONGELATION
- 5. SALLE DES COLLECTEURS
- 6. SALLE DES SURVEILLANTS
- 7. SERVICE DE SECURITE
- 8. POSTE DE TRANSFORMATION
- 9. EDICULE HOMMES
- 10. EDICULE FEMMES
- 11. DEPOT
- 12. DECHARGE PUBLIQUE
- 13. RESERVOIR D'EAU



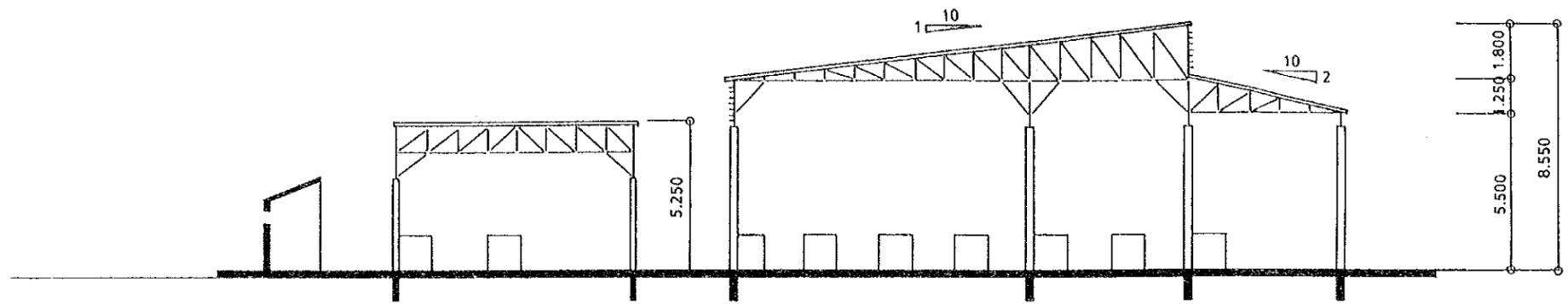


FAÇADE NORD

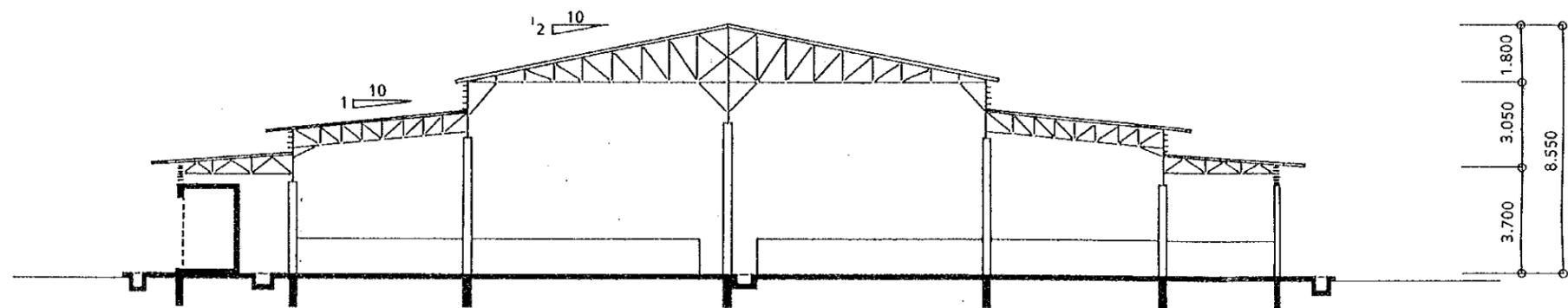


FAÇADE SUD-EST

FAÇADE NORD-EST

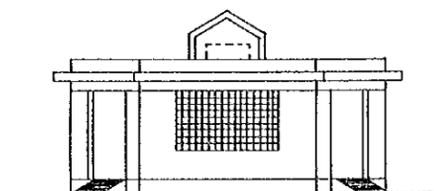


A - A COUPE

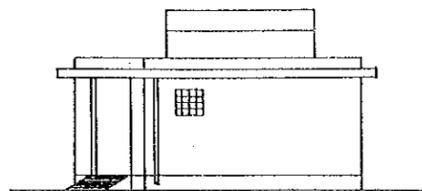


B - B COUPE

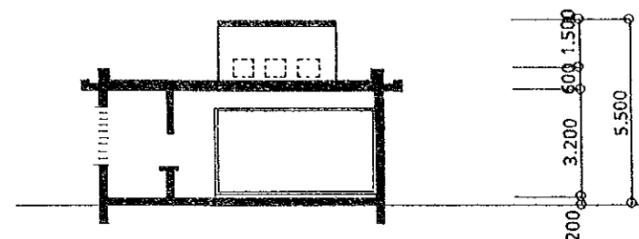
CHAMBRE DE CONSERVATION



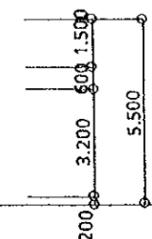
FAÇADE EST



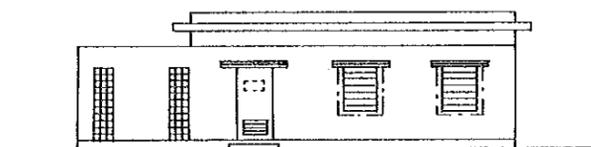
FAÇADE NORD



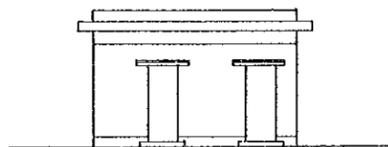
COUPE



BLOC ADMINISTRATIF



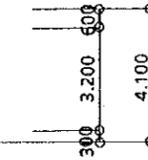
FAÇADE SUD-EST



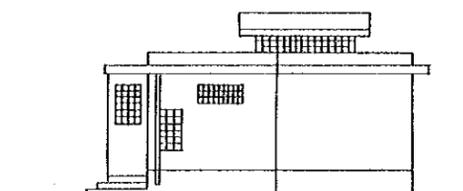
FAÇADE NORD-EST



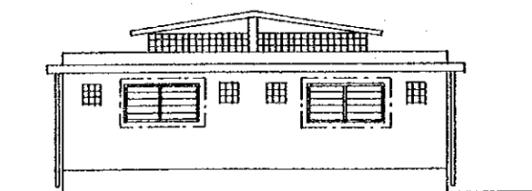
COUPE



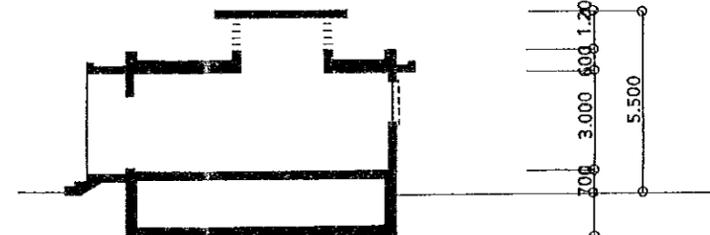
EDICULE



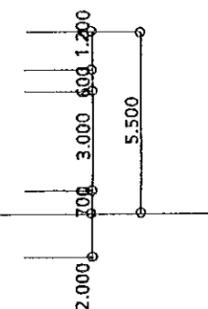
FAÇADE NORD



FAÇADE OUEST



COUPE



Projet de Réhabilitation du Marché de Gueule Tapée	CONSER, ADMI, & EDICULE		ECHELLE 1:200
	FAÇADE	COUPE	



## **4-4 Plan d'exécution**

### **4-4-1 Orientation d'exécution**

Après la signature de l'Echange de Notes, un contrat de consultation sera signé selon les principes de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon entre l'Ingénieur Conseil japonais et la Commune de Dakar. Ensuite, ces deux parties procéderont, en se fondant sur les orientations retenues dans l'Etude du Plan de Base, à un examen détaillé des activités en ce qui concerne l'étude pour l'exécution, la soumission, le contrat d'exécution des travaux et la réalisation de ceux-ci, et mèneront dans ce but des échanges de vues suffisants pour arriver à un arrangement.

Les travaux de construction seront exécutés par un adjudicataire sélectionné suite à la soumission parmi les entreprises de construction japonaises qui sont riches en expérience de travaux à l'étranger, capables d'achever les travaux dans le délai fixé et bien au courant du système de la coopération financière non-remboursable du Japon.

En ce qui concerne les matériaux et techniques utilisés pour les travaux, les matériaux locaux et les méthodes couramment employées sur place seront utilisées dans la mesure du possible, tout en prenant en considération la qualité et la capacité de fourniture des matériaux locaux, la facilité de réparation après l'achèvement des travaux, le niveau technique de la main d'oeuvre locale. Avant le commencement des travaux de construction, la déclaration en sera faite au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan par la D.A.U. Le branchement électrique sera effectué avec l'accord de la SENELEC, et l'amenée de l'eau et le rejet des eaux usées, avec l'accord de la SONEES. Les coordinations interministérielles seront assurées par le Ministère de l'Intérieur.

### **4-4-2 Situation de la construction locale et points à retenir pour l'exécution**

#### **(1) Situation de la construction locale**

Dans la capitale de Dakar, il existe diverses entreprises de construction, depuis les grandes entreprises avec participation française, italienne, libanaise ou chinoise jusqu'aux sous-traitants spécialisés par exemple en peinture, équipement, etc.

Des bâtiments élevés étant construits à Dakar, les entreprises de construction locales ont de bonnes compétences pour l'exécution de ce genre de travaux.

## (2) Influence de la saison des pluies

Le climat à Dakar peut être divisé en deux saisons, saison des pluies (juin-octobre) et saison sèche (novembre-mai). Pendant la saison des pluies, il pleut pendant 45 jours environ. Pendant la saison sèche, la pluie tombe rarement. La hauteur pluviométrique moyenne du mois d'août, le mois où il pleut le plus, est d'environ 250 mm, mais la pluie ne tombe pas toute la journée et les travaux de construction sont possibles, même en saison des pluies. Par ailleurs, la route d'accès au Site étant en bon état, les influences de la saison des pluies sont nulles.

## (3) Règlements

Les conditions de travail et la rémunération de la main d'oeuvre locale seront contrôlées par le Bureau d'Inspection du Travail.

## (4) Points à retenir

Les points à retenir pour l'exécution du Projet sont les suivants:

- 1) Le Site se trouvant dans une partie du marché actuellement en service, il faut planifier l'exécution, de façon à ne pas perturber le fonctionnement de cette partie restant en service. Pour cela, on commencera les travaux par la construction de l'édicule et l'édicule actuel ne sera démoli qu'après la réalisation de ce nouvel édicule. Ensuite on passera à la construction du hangar (partie côté Boulevard) (voir le Tableau 4-3.)
- 2) Une grande importance sera accordée à la sécurité du public, non seulement dans le Site mais aussi à ses alentours, car un public nombreux circule autour du Site.
- 3) Le Site n'est pas assez large pour y recevoir les installations provisoires: bureau du chantier, magasin de stockage des matériaux, zone de préparation de l'armature, du coffrage, etc. Par conséquent, il faut que la ville de Dakar réserve un terrain à cet usage dans le voisinage du Site et le mette à la disposition de l'entrepreneur japonais à titre gracieux.

## (5) Situation du transport

Dans le Projet, les matériaux de construction étant entièrement disponibles sur place, il n'est pas nécessaire de les transporter du Japon. Les routes dans la ville de Dakar étant bien aménagées, il n'y aura pas de problème de transport.

### 4-4-3 Plan de contrôle de l'exécution

#### (1) Principe

- L'Ingénieur-Conseil établira le plan de mobilisation de la main d'oeuvre pour l'établissement des documents d'étude destinés à l'exécution et à la maîtrise d'oeuvre selon les orientations définies dans l'Etude du Plan de Base et fera les coordinations appropriées des opinions entre les parties intéressées du Projet et les Autorités administratives pour mener à bien et à bonne fin les travaux de construction.

- Avant de poser la première pierre sur le chantier, l'Ingénieur-Conseil devra avoir bien saisi les points suivants avec le Gouvernement de la République du Sénégal et l'Entrepreneur pour établir le plan d'exécution ainsi que pour effectuer la maîtrise d'oeuvre.

- 1) Limite des travaux à exécuter par la partie japonaise et la partie sénégalaise
- 2) Approvisionnement en matériaux et transport jusqu'à pied d'oeuvre
- 3) Conditions de travail et niveau technique des entreprises de construction locales
- 4) Calendrier d'exécution des travaux

- La maîtrise d'oeuvre sera effectuée point par point. Un ingénieur de maîtrise d'oeuvre hautement qualifié sera détaché sur le Site en temps opportun en fonction de l'avancement des travaux.

#### (2) Activités

Après la signature du Contrat de consultation, l'Ingénieur-Conseil procédera aux activités suivantes, en tant que représentant du Maître de l'Ouvrage en concertation avec celui-ci, conformément aux documents d'étude établis:

- Contrat d'exécution des travaux

Sélection des soumissionnaires, rédaction du contrat d'exécution des travaux, préparation et réalisation des soumissions, évaluation des devis proposés et du calendrier des travaux.

- Contrôle et approbation des plans d'exécution

Contrôle et approbation des plans d'exécution, des spécifications, des échantillons de matériaux, soumis par l'Entrepreneur

- Direction et contrôle des travaux

Contrôle de l'avancement des travaux, comparaison avec le calendrier d'exécution, instructions, etc.

- Rapport au Maître de l'Ouvrage et aux organismes japonais concernés

Etablissement et remise d'un rapport mensuel

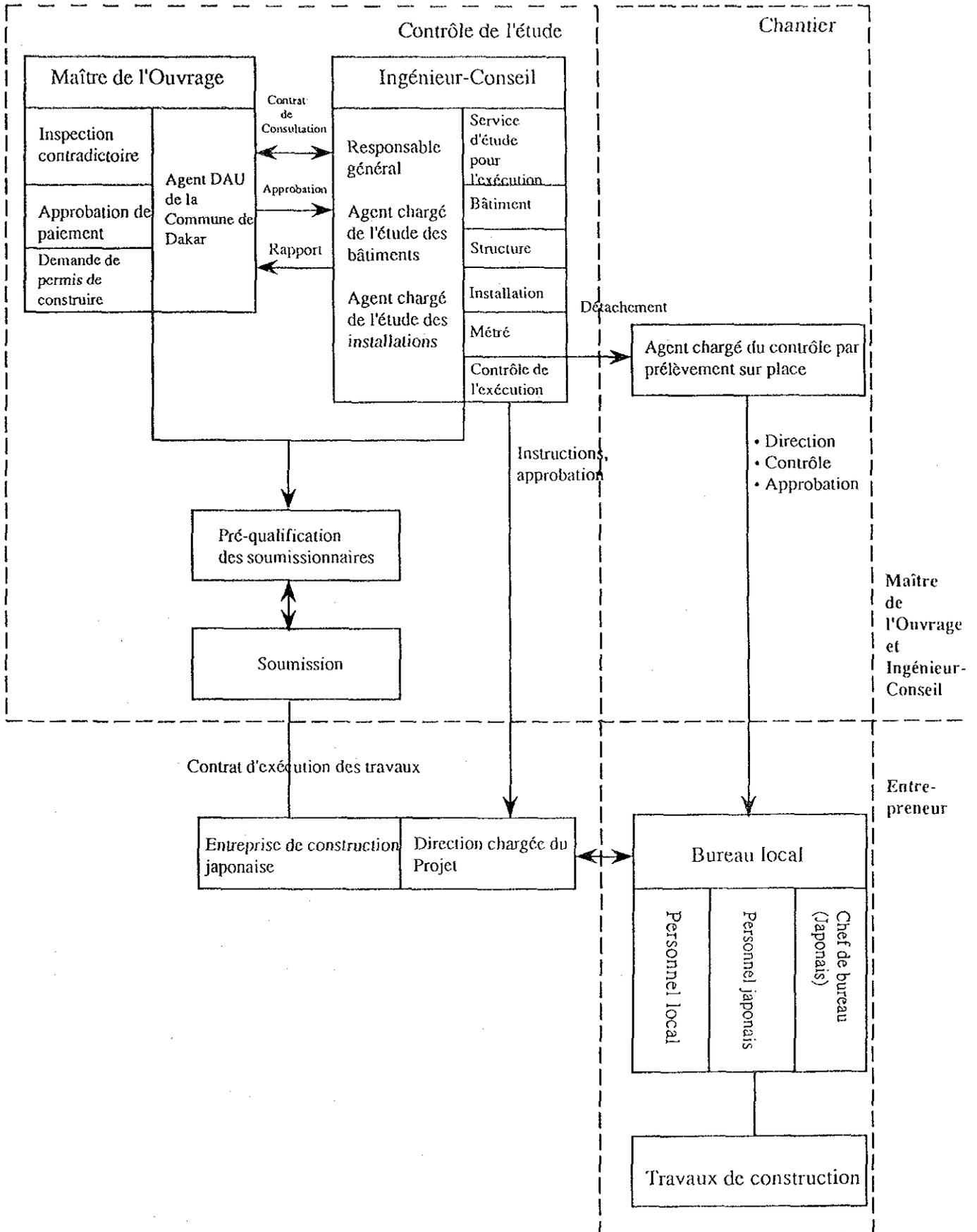
- Délivrance des certificats de contrôle selon le contrat d'exécution des travaux

- Assistance pour l'Autorisation de Paiement

Assistance dans la procédure d'approbation des paiements qu'effectue le Maître de l'Ouvrage dans le cadre du Contrat de consultation et du Contrat d'exécution des travaux

L'Ingénieur-Conseil, une fois constaté l'achèvement entier des travaux conformes au Contrat, sera présent à la réception de l'Ouvrage et mettra fin à ses activités contractuelles avec le certificat de réception délivré par le Maître de l'Ouvrage.

Figure 4-5: Organisation de contrôle de l'exécution



#### 4-4-4 Plan de fourniture des matériaux et des équipements

Les matériaux de construction à utiliser seront en principe ceux disponibles sur place. A cet égard, un examen suffisant sera effectué sur la qualité, la facilité d'exécution, le prix, la capacité de fourniture, etc. tant pour les produits locaux que pour les produits à éventuellement importer d'Europe. Le tableau suivant récapitule les matériaux et équipements faisant l'objet d'un approvisionnement. Ce tableau montre que les matériaux et équipements sont tous disponibles sur le marché local; il n'existe pas de produits particuliers à importer des marchés autres que ceux sénégalais et japonais. Les produits importés le cas échéant sont limités à ceux qui ne sont pas fabriqués au Sénégal ou dont l'équivalent sénégalais ne peut pas satisfaire les exigences arrêtées par les spécifications concernées.

**Tableau 4-3: Approvisionnement des matériaux et équipements**

Matériaux	Sénégal	Japon	Remarques
Sable	O	-	Du sable de rivière provenant de l'intérieur du pays est disponible. Il est suffisant aussi bien en quantité qu'en qualité.
Gravier	O	-	Existence d'installations de concassage. Les pierres locales y sont concassées et donc disponibles.
Ciment	O	-	Existence de cimenteries au Sénégal (les matières premières sont importées). Le ciment Portland ordinaire présente une bonne qualité et peut être fourni en quantité suffisante.
Armature	O	-	Les produits importés espagnols, italiens et français seront acquis sur place.
Acier	O	-	Idem
Matériaux pour coffrage	O	-	Bois acquis sur place
Blocs de béton	O	-	Bonne qualité requise
Blocs de verre	O	-	Les produits importés espagnols et français seront acquis sur place.
Bois	O	-	Disponible sur le marché local. La qualité est variable.
Menuiserie métallique	O	-	Sera utilisée la menuiserie fabriquée au Sénégal à partir de l'acier importé d'Espagne.
Store roulant à lames métalliques	O	-	Idem
Grille de fer pour fenêtre	O	-	Produit local
Menuiserie en bois	O	-	Idem

Quincaillerie	O	-	Les produits importés français seront acquis sur place
Tôle galvanisée à revêtement composé	O	-	Idem
Peinture	O	-	Produits locaux
Carreaux	O	-	Les produits importés espagnols seront acquis sur place
Chambre froide préfabriquée	O	-	Idem

#### Autres produits importés

- Appareils et accessoires pour les travaux d'installations sanitaires et les travaux d'électricité
- Equipements des installations de la sous-station

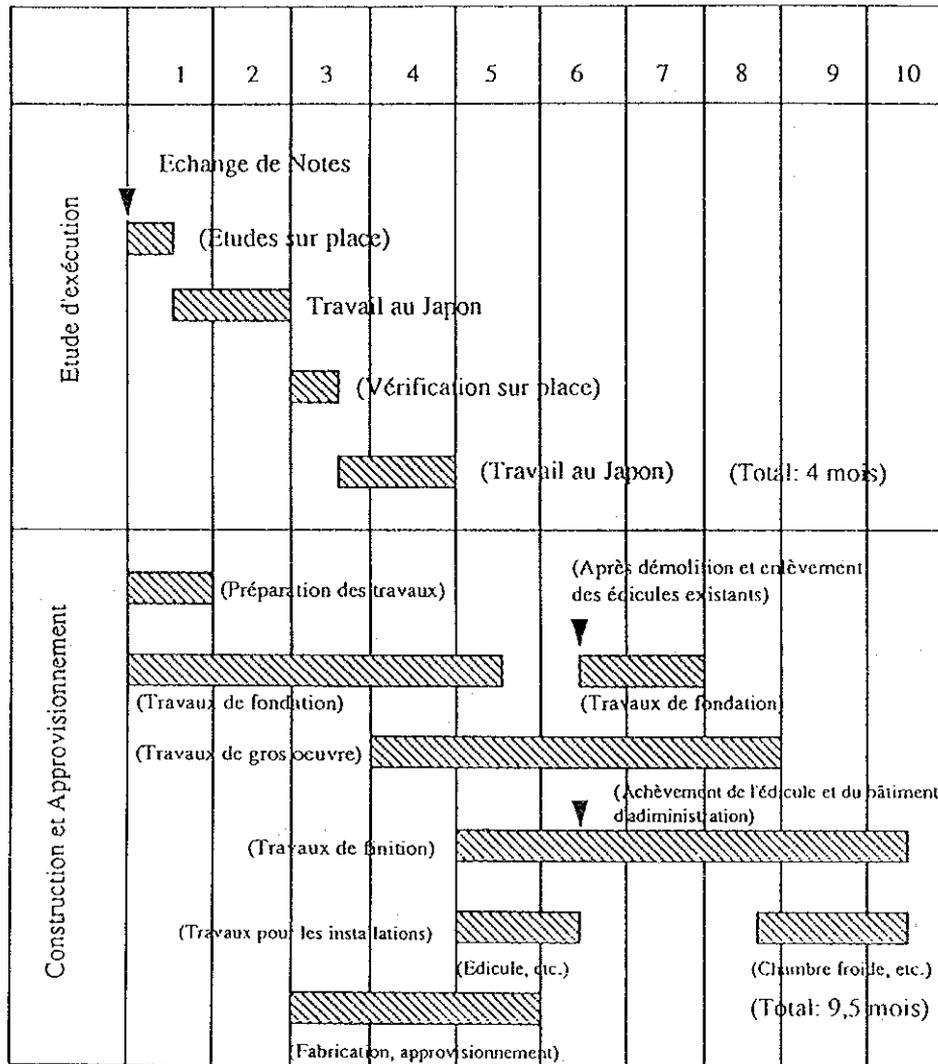
#### **4-4-5 Calendrier d'exécution**

En cas de mise en oeuvre du présent Projet sous la Coopération Financière Non-Remboursable du Gouvernement du Japon, on suivra la procédure arrêtée à cet effet, à savoir:

- 1) Signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements
- 2) Signature du contrat de consultation
  - Etudes pour l'exécution: établissement des plans détaillés, des cahiers des charges, des note de calcul pour la structure et du budget
- 3) Approbation par la partie sénégalaise des documents d'étude pour l'exécution
- 4) Soumission pour les travaux de construction
  - Parution de l'Avis de soumission dans les journaux
  - Préqualification des candidats soumissionnaires
  - Soumission
  - Signature du Contrat d'exécution des travaux
- 5) Ouverture du chantier
  - La première pierre sera posée après la vérification par le Gouvernement du Japon du Contrat d'exécution.

La durée prévue pour les travaux de la partie japonaise après la signature du Contrat de consultation est indiquée dans le tableau 4-4 "Calendrier d'exécution du Projet", ci-dessous:

**Tableau 4-4: Calendrier d'exécution du Projet**



#### 4-4-6 Evaluation approximative des frais de l'oeuvre

Voici, selon les orientations du plan d'exécution des travaux, la répartition des travaux et les frais approximatifs du Projet .

##### (1) Répartition des travaux

Parmi les travaux à effectuer par la partie japonaise, certains sont à la charge de la partie sénégalaise. On trouvera à la page suivante la répartition des travaux de construction entre les deux parties. Parmi les charges de la partie sénégalaise, les travaux d'enlèvement des installations existantes devront être achevés avant le commencement des travaux de la partie japonaise.

### Répartition des travaux

Gouvernement japonais	Gouvernement sénégalais *
<p>Travaux de construction</p> <p>Bâtiments</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Hangar</li> <li>2) Chambre froide</li> <li>3) Bloc administratif</li> <li>4) Edicule</li> <li>5) Décharge publique</li> </ol> <p>Infrastructures</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Alimentation en eau (y compris le réservoir d'eau)</li> <li>2) Evacuation des eaux (eau de pluie, eaux-vannes) (Travaux limités à la zone de la partie japonaise).</li> <li>3) Transformation du courant (y compris la fourniture du transformateur)</li> </ol> <p>Travaux extérieurs</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Eclairage</li> <li>2) Revêtement du sol (Travaux limités à la zone de la partie japonaise)</li> </ol>	<p>Travaux de construction</p> <p>Réservation des terrains</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Site de construction</li> <li>2) Installations provisoires: bureau, zone des préparatifs</li> </ol> <p>Enlèvement des obstacles</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Enlèvement des ouvrages existants faisant obstacle aux travaux à effectuer par la partie japonaise (chambre froide)</li> </ol> <p>Infrastructures</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Branchement de l'eau (jusqu'au compteur)</li> <li>2) Branchement de l'électricité (jusqu'au poste de transf.) Triphasé à 3 fils, 30 KV, 50Hz</li> </ol> <p>Aménagement du terrain: jardins et plantations</p> <p>Ameublements (meuble, rideaux, etc.)</p>

\* Les travaux indiqués ne comprennent pas les zones faisant l'objet des travaux à effectuer par la partie sénégalaise.

En plus des charges indiquées dans le tableau ci-dessus, la partie sénégalaise sera chargée des opérations suivantes à son propre compte:

- 1) Arrangements bancaires
  - 2) Exonération des taxes d'importation et des taxes intérieures à l'égard de la fourniture des équipements et matériaux de construction.
  - 3) Exonération des droits de douane, des taxes intérieures ou autres exigibles au Sénégal pour les Japonais intervenant dans la réalisation du présent Projet au titre du contrat concerné.
  - 4) Apport à ces Japonais des facilités nécessaires à leur entrée/sortie au/du Sénégal ainsi qu'à leur séjour au Sénégal.
  - 5) Remplissage des formalités légales nécessaires à l'exécution du présent Projet au Sénégal
- (2) Travaux à la charge de la partie sénégalaise

Les coûts des travaux à la charge de la partie sénégalaise sont estimés à environ 1 million 216 mille FCFA.

Les détails en sont les suivants:

Enlèvement des ouvrages existants	: 793.000 FCFA
Branchement pour l'alimentation en eau	: 170.000 FCFA
Branchement de l'électricité	: 253.000 FCFA
<hr/>	
Total	1.216.000 FCFA

## **CHAPITRE V EFFETS DU PROJET ET CONCLUSION**



## CHAPITRE V EFFETS DU PROJET ET CONCLUSION

Au Sénégal, la forte concentration de la population dans l'agglomération dakaroise s'accélère encore et les infrastructures sociales actuelles, bien que réaménagées de façon progressive, ne peuvent plus faire face à cette explosion démographique. C'est pourquoi la nécessité d'améliorer ou moderniser le système de distribution des marchandises se fait sentir de façon prononcée. En effet, cette amélioration ou modernisation concerne directement celle du niveau de vie en ville, notamment sur le plan de la consommation. Le présent Projet cherche à suivre les orientations définies dans le Plan national de développement économique et social, soit: l'élargissement de l'emploi, la fourniture constante de produits alimentaires et la modernisation du mode de vie. D'autre part, pour la partie japonaise, ce Projet est de nature à compléter le projet précédent pour la construction du marché central de poissons à Dakar, mis en oeuvre en 1989 dans le cadre de la Coopération Financière Non-Remboursable du Gouvernement du Japon.

Si le présent Projet est mis en oeuvre, on peut en attendre les effets suivants:

Situation actuelle et problèmes	Mesures prises par le Projet	Amélioration et effets
1. Suite au transfert du secteur de gros de poissons, le marché de Gueule Tapée a retrouvé sa fonction de marché de détail polyvalent. Cependant, les conditions d'hygiène y sont toujours mauvaises.	<p>Installation d'étals à ciel couvert</p> <p>Installation de la chambre froide</p> <p>Reconstruction de l'édicule</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition des ventes à même le sol</li> <li>- Protection possible des marchandises contre les rayons du soleil</li> <li>- Amélioration des conditions d'hygiène</li> <li>- Contrôle intensif de la qualité des produits alimentaires frais.</li> <li>- Contribution aux commerçants pour une exploitation moderne</li> <li>- Amélioration des conditions d'hygiène avec</li> </ul>

	<p>Réaménagement de la décharge publique</p> <p>Revêtement du sol et réaménagement des fossés d'évacuation</p>	<p>augmentation de la pression de la chasse d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lavage facile par séparation du point de lavage</li> <li>- Sélection facile des ordures</li> <li>- Nettoyage et rinçage faciles avec revêtement du sol</li> <li>- Sélection facile des ordures et nettoyage facile avec revêtement du sol sur toute la zone de vente</li> </ul>
<p>2. Les installations ne peuvent plus répondre aux besoins. Le marché aux besoins. Le marché est constitué essentiellement de baraques; les passages intérieurs sont très étroits et ont l'aspect d'un labyrinthe. La sécurité est problématique.</p>	<p>Augmentation du nombre d'étals à ciel couvert</p> <p>Construction de cantines</p> <p>Eclairage pour la sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction anti-incendie, hygiénique, offrant un bon environnement</li> <li>- Maintien facile de la sécurité pendant la nuit</li> </ul>

Le marché de Gueule Tapée n'est pas seulement un marché local pour les habitants voisins. Outre le quartier de Gueule Tapée, il concerne également les habitants d'un vaste territoire comprenant de nombreux quartiers: Médina, Fann Hok, Fann Résidence, Fass, Plateau, Point E, Mermoz, etc. Si le présent Projet est mis en oeuvre, le marché de Gueule Tapée alors réaménagé avantagera non seulement les détaillants du marché, mais aussi de nombreux consommateurs dakarois, d'un chiffre approximatif de 124.000, soit environ 18% du total de la population de la Commune de Dakar (671.000 hab.).

On peut attendre du Présent Projet les effets tels qu'indiqués ci-dessus. De plus, le présent Projet aura pour effet de contribuer à l'amélioration du niveau de vie en ville ainsi qu'à la modernisation du système de distribution des marchandises. Tout cela permettra en conséquence d'augmenter les recettes fiscales constituant des ressources financières affectables à d'autres projets de réhabilitation du marché, aux établissements publics tels qu'en particulier les écoles, etc. Pour conclure, on peut juger convenable de mettre en oeuvre le présent Projet au titre de la Coopération Financière Non-Remboursable du Gouvernement du Japon.



## **DOCUMENTS ANNEXES**



## DOCUMENTS ANNEXES

### 1. Liste des intéressées

#### (1) République du Sénégal

##### Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

- Mabingué NGOM : Economiste, Chef de la Division Programmation et Suivi des Projets et Programmes, Direction Copération Economique et Technique

##### Ministère de l'Intérieur

- Abdoukahamane MOUSTAPHA DIA : Représentant de la Direction des Collectivités Locales
- Mamadou DIOUF : Adjoint au Directeur des Collectivités Locales

##### Commune de Dakar

- Mamadou DIOP : Maire de Dakar
- Assane DIALLO : Adjoint au Maire, chargé du Développement Urbain Halls et Marchés
- Babou NDAO : Adjoint au Maire, chargé de la Circulation et des Transports
- Médoune GUEYE : Directeur de Cabinet du Maire de Dakar
- Djibril DIOUF : Conseiller Technique chargé de la Planification
- Mamadou Gueye LO : Conseiller Technique
- Ndiaga DIENG : Directeur de l'Aménagement Urbain (D.A.U.)
- Moussa Gouro SIDIBE : Chef de la Division des Etudes et de la Programmation, D.A.U.
- Catherine FAYE : Architecte, Division des Etudes et de la Programmation, D.A.U.
- Abdou FAYE SALL : Architecte, Division des Etudes et de la Programmation, D.A.U.

- Yagowba Mowssa BA : Technicien Supérieur en Architecture  
Division des Etudes et de la  
Programmation, D.A.U.
- Ousseynou FAYE : Aménagiste, Division des Etudes et  
de la Programmation, D.A.U.
- Lacoulvoitre SAMB : Chef de la Division des Halles et  
Marchés, Direction de  
l'Administration Générale et des  
Finances

Marché de Gueule Tapée

- M'Baye N'DIAYE : Président du comité de gestion
- Niang SALLA : Vice Président du comité de gestion
- Youssoup HA DIEYE : Service de Sécurité

SONEES

- Baba COULIBALY : Chef du Service Assainissement
- Cheikh LEYE : L'eau potable, unité technique

SENELEC

- Cheikh KA : Ingénieur Assistant,  
Division Moyenne Tension, Service  
Equipement de Réseau, Département  
Equipement

(2) Ambassade du Japon en République du Sénégal

- Koohei MURATA : Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire
- Mizuho MORITA : Conseiller
- Daini TSUKAHARA : 2ème Secrétaire
- Katsuya IKKATAI : 2ème Secrétaire

(3) Bureau de la JICA au Sénégal

- Noriki ASAHI : Représentant résidant
- Toshimichi AOKI : Adjoint au Représentant résidant

## 2. Composition de la Mission d'Etude

### (1) Etude du Plan de Base (du 30 novembre au 19 décembre 1991)

Chef de Mission	: Satoshi MACHIDA Directeur adjoint de la Division II de l'Etude du Plan de Base, Département d'Etudes et de Planification de Coopération Financière Non-Remboursable, JICA
Plan de réhabilitation	: Shinji NAKAZAWA Ishimoto Architectural & Engineering Firm, Inc.
Plan d'architecture	: Satoru NAKAMURA Ishimoto Architectural & Engineering Firm, Inc.
Plan d'équipements	: Yoshihisa OOMURA Ishimoto Architectural & Engineering Firm, Inc.
Interprète	: Kenji NAKANO Ishimoto Architectural & Engineering Firm, Inc.

### (2) Explication de l'Avant-Projet du Rapport final (du 23 mars au 3 avril 1992)

Chef de Mission	: Noriki ASAHI Représentant résident, Bureau de la JICA au Sénégal
Plan de réhabilitation	: Shinji NAKAZAWA Ishimoto Architectural & Engineering Firm, Inc.
Plan d'architecture	: Satoru NAKAMURA Ishimoto Architectural & Engineering Firm, Inc.
Interprète	: Kenji NAKANO Ishimoto Architectural & Engineering Firm, Inc.

### 3. Calendrier de l'Etude

(1) Etude du Plan de Base (du 30 novembre au 19 décembre 1991)

No.	Date	Jour de semaine	Programme et contenu de l'étude
1	30 nov.	Samedi	Départ de Tokyo et arrivée à Paris (AF 275).
2	1er déc.	Dimanche	Départ de Paris et arrivée à Dakar (AF 323).
3	2	Lundi	Réunion avec JICA. Visite de courtoisie à la Direction des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur, et au Maire de Dakar. Réunion avec la Commune de Dakar. Visite au Marché de Gueule Tapée.
4	3	Mardi	Réunion avec la Commune de Dakar. Accueil de l'Ambassadeur , Ambassade du Japon en République du Sénégal et explication de l'objet de la mission. Réunion avec D.A.U.
5	4	Mercredi	Réunion avec la Commune de Dakar sur le contenu du P/V. Signature du P/V.
6	5	Jeudi	(Mr. Machida, Chef de la Mission, départ de Dakar.) Etudes sur les marchés similaires (Kermel, Nguelaw et HLM) et sur la situation actuelle de construction.
7	6	Vendredi	Recherche sur le Marché de Gueule Tapée. Réunion avec le Conseil technique (CT). Etudes de la situation actuelle de construction.
8	7	Samedi	Réunion interne de la Mission (sur le contenu des installations). Etudes de la situation actuelle de construction.
9	8	Dimanche	Réunion interne de la Mission (sur le plan d'installation)

No.	Date	Jour de semaine	Programme et contenu de l'étude
10	9	Lundi	Etablissement du plan d'installation. Etudes de la situation actuelle de construction.
11	10	Mardi	Recherche sur les marchés similaires (Castors). Réunion avec D.A.U (sur le plan d'installation), et sur la réponse du CT.
12	11	Mercredi	Visite au site pour un marché provisoire (Mermoz). Discussion sur l'étude du contenu de l'infrastructure urbaine (SONEES, SONATEL). Etude géologique du terrain Marché de Gueule Tapée (carottage sur place). Compte rendu intermédiaire auprès du Bureau JICA, et Réunion sur la réponse du CT.
13	12	Jeudi	Sondage sur Marché Gueule Tapée. Réunion avec CEREEQ sur l'analyse géologique du site. Levé topographique au site.
14	13	Vendredi	Réunions avec CT sur sa réponse, et avec la Division des Halles et Marchés, D.A.U. Récupération des réponses (sondage) sur la situation actuelle de construction.
15	14	Samedi	Réunion interne de la Mission (vérification du contenu de l'étude). Levé topographique au site.
16	15	Dimanche	Réunion interne de la Mission (Idem). Vérification de l'étude sur le marché provisoire.
17	16	Lundi	Réunion avec JICA, recueil de documents de la Statistique. Compte rendu auprès de l'Ambassade du Japon. Sondage complémentaire sur le Marché de Gueule Tapée.

No.	Date	Jour de semaine	Programme et contenu de l'étude
			Recherche sur l'infrastructure urbaine (SENELEC). Réunion avec le CT et la Division des Halles et Marchés.
18	17	Mardi	Compte rendu auprès du Bureau de JICA. Départ de Dakar (RK 008). Arrivée à Paris.
19	18	Mercredi	Départ de Paris (AF 276).
20	19	Jeudi	Arrivée à Tokyo.

(2) Explication de l'Avant-Projet du Rapport final (du 23 mars au 3 avril 1992)

No.	Date	Jour de semaine	Programme et contenu de l'étude
1	23 mars	Lundi	Départ de Tokyo et arrivée à Paris (AF275)
2	24	Mardi	Départ de Paris et arrivée à Dakar (AF303)
3	25	Mercredi	Réunion avec JICA, Visite de courtoisie à la Direction Coopération Economique et Technique du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Réunion auprès de l'Ambassade du Japon. Visite de courtoisie à la Direction des Collectivité Locale du Ministère de l'Intérieur
4	26	Jeudi	Réunion avec la Commune du Dakar, Réunion avec D.A.U.
5	27	Vendredi	Réunion avec D.A.U., Levé topographique au marché de Gueule Tapée.
6	28	Samedi	Réunion interne de la Mission (documentation).
7	29	Dimanche	Réunion interne de la Mission (documentation).
8	30	Lundi	Réunion avec CT et D.A.U. Réunion avec la Commun Dakar sur le P/V.
9	31	Mardi	Compte rendu après de l'Ambassade du Japon. Réunion avec D.A.U. Compte rendu après du Maire de Dakar, Signature du P/V.
10	1er avril	Mercredi	Départ de Dakar et arrivée à Paris (AF403).
11	2	Jeudi	Départ de Paris (AF276).
12	3	Vendredi	Arrivée à Tokyo.

#### 4. Procès-verbal

##### (1) Etude du Plan de Base

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS  
SUR L'ETUDE DU PLAN DE BASE  
POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU MARCHÉ DE GUEULE TAPÉE  
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

=====

Sur la base des résultats de l'étude préliminaire, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a décidé de procéder à l'Etude du Plan de Base pour le Projet de Réhabilitation du Marché de Gueule Tapée en République du Sénégal (ci-après désigné par "le Projet").

La JICA a envoyé au Sénégal une mission d'étude dirigée par Monsieur Satoshi MACHIDA, Directeur adjoint de la Division II de l'Etude du Plan de Base pour la Coopération Financière Non-Remboursable, JICA, pour mettre en oeuvre l'Etude du Plan de Base du 1er au 16 Décembre 1991.

La mission a eu des entretiens avec les autorités concernées du Gouvernement du Sénégal et mis en oeuvre l'enquête sur place.

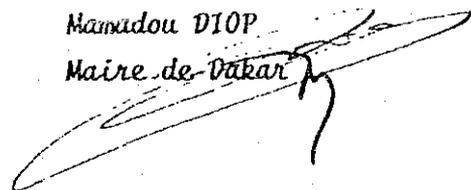
Suite aux discussions et à l'enquête sur place, les deux parties ont confirmé les articles principaux mentionnés dans l'Annexe ci-jointe.

La mission poursuivra les études et préparera le rapport de l'étude du Plan de base.

Fait à Dakar, le 4 Décembre 1991



Satoshi MACHIDA  
Chef de Mission  
Pour l'Etude du Plan de Base,  
JICA



Mamadou DIOP  
Maire de Dakar

## ANNEXE I

### 1. Objet du Projet

Le présent Projet a pour but d'améliorer la fonction de la vente par la réhabilitation partielle du Marché de Gueule-Tapée.

### 2. Site du Projet

Comme il est indiqué en Annexe I-1 et I-2, le site du Projet se situe au Marché de Gueule-Tapée de la ville de Dakar, République du Sénégal.

### 3. Organisme responsable et Ministère de tutelle

(1) Organisme responsable : Commune de Dakar

(2) Ministère de Tutelle Ministère de l'Intérieur

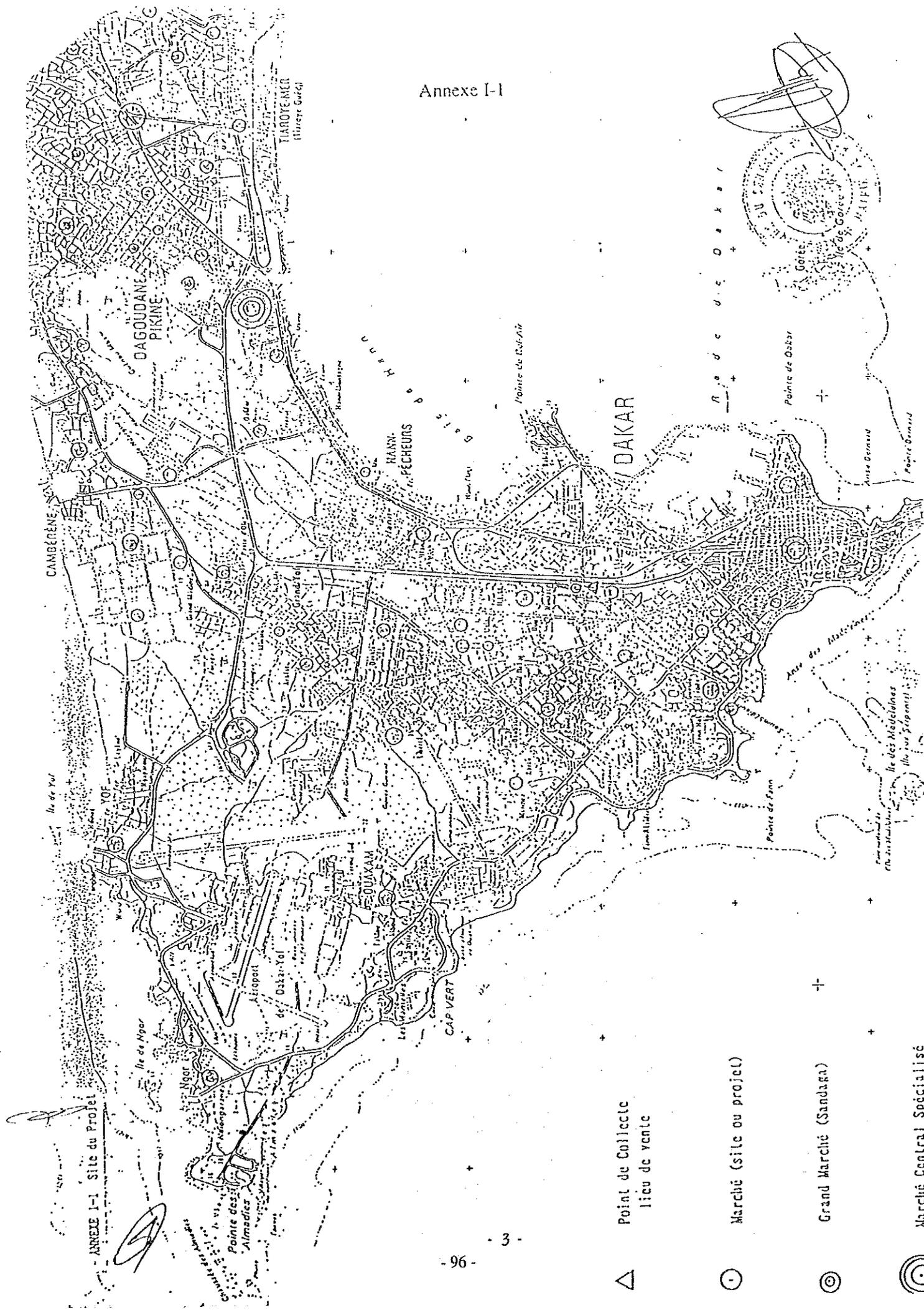
### 4. Articles demandés au Gouvernement du Japon par le Gouvernement du Sénégal

A l'issue des discussions avec la mission d'étude, la partie sénégalaise a demandé définitivement les articles mentionnés ci-dessous dans la zone indiquée en annexe I-1 et I-2 pour la partie japonaise, les autres zones du marché de la Gueule Tapée doivent être aménagées par la partie sénégalaise.

La partie japonaise devra effectuer les travaux ci-après :

- 1 - Construction d'un édicule et d'une décharge publique
- 2 - Construction d'un poste de transformation et d'une (ou des chambre(s) froide(s)
- 3 - Construction d'un hangar avec étals
- 4 - Installation du réseau électrique
- 5 - Revêtement du sol des emplacements et constructions de fossés d'évacuation des eaux.

Annexe I-1



ANNEXE I-1 Site du Projet

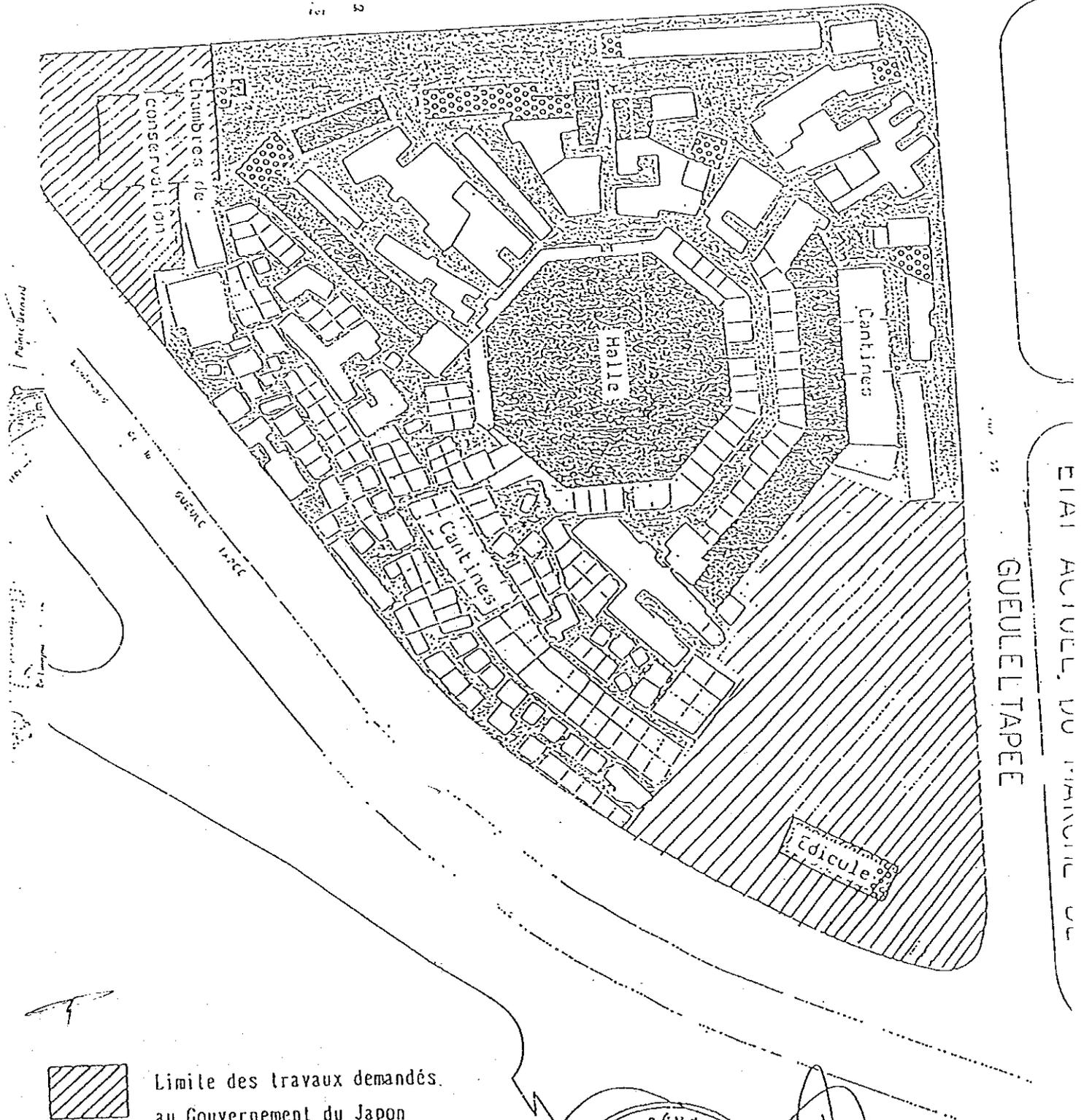
Point de Collecte  
lieu de vente

Marché (site ou projet)

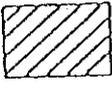
Grand Marché (Sandaga)

Marché Central Spécialisé

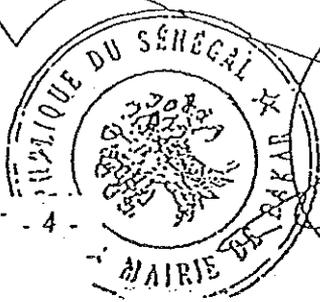
1er 5



EIAI ACTUEL, DU PAVILLON DE GUEULEL TAPPE



Limite des travaux demandés au Gouvernement du Japon



Handwritten signatures and initials are present in the bottom left corner, including a large stylized signature and several smaller initials.

## ANNEXE II

Mesures nécessaires à prendre par le Gouvernement de la République du Sénégal, si la Coopération Financière Non-Remboursable du Gouvernement du Japon lui est accordée pour le Projet.

- (1) Préparer le site pour le Projet
- (2) Enlever les obstacles existants dans l'enceinte du Site et procéder au nivellement du terrain, avant le commencement des travaux de construction.
- (3) Fournir jusqu'au Site du Projet les services généraux nécessaires : la fourniture de l'électricité, l'alimentation en eau, l'évacuation des eaux et la mise à disposition du système téléphonique, etc. Pour cela, réaliser :
  - 1) Ligne d'alimentation électrique jusqu'au site
  - 2) Canalisation d'alimentation en eau de ville jusqu'au site
  - 3) Canalisation d'évacuation des eaux jusqu'au site
  - 4) Ligne téléphonique jusqu'à la plaquette principale de connexions du bâtiment
- (4) Prendre en charge les frais bancaires découlant de l'Arrangement Bancaire (accord bancaire) avec une banque japonaise agréée pour le change.
- (5) Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges financières qui pourraient être imposées par le Gouvernement du Sénégal, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.
- (6) Accorder aux nationaux japonais intervenant dans la construction, la fourniture des équipements et des services effectués conformément aux contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour entrée et leur séjour au Sénégal.
- (7) Assurer que les installations et équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable seront entretenus et utilisés d'une manière convenable et efficace.
- (8) Prendre en charge toutes les dépenses nécessaires pour la construction des installations, le transport et la mise en place des équipements, autres que celles supportées par la Coopération Financière non-remboursable.

5. *Système de la Coopération Financière Non-Remboursable du Gouvernement du Japon.*

(1) *Le Gouvernement de la République du Sénégal a compris le système japonais de la Coopération Financière Non-Remboursable, tel qu'il a été expliqué par la mission d'étude.*

(2) *Le Gouvernement de la République du Sénégal prendra les mesures nécessaires indiquées en Annexe II, pour mener à bien le Projet, si la Coopération Financière Non-Remboursable lui est accordée.*

6. *Calendrier de l'étude du plan de base.*

(1) *L'Ingénieur-Conseil procédera à l'étude au Sénégal jusqu'au 16 Décembre 1991.*

(2) *La JICA préparera en français un projet de rapport d'étude du plan de base, puis enverra au Sénégal une autre mission vers mars 1992 pour expliquer le contenu dudit projet de rapport à la partie sénégalaise.*

(3) *Une fois ce projet de rapport accepté par la partie sénégalaise, la JICA établira le rapport final et l'adressera au Gouvernement de la République du Sénégal avant Juin 1992.*

(2) Explication de l'Avant-Projet du Rapport final

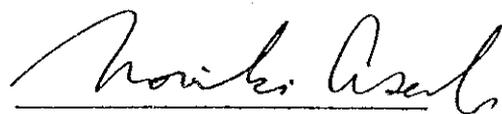
PROCES-VERBAL DE DISCUSSIONS SUR  
LE RAPPORT PROVISOIRE RELATIF AU  
PROJET DE REHABILITATION DU MARCHÉ DE GUEULE TAPEE  
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

En réponse à la demande formulée par le Gouvernement de la République du Sénégal sur le Projet de Réhabilitation du Marché de Gueule Tapée (désigné ci-après par le "Projet"), le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une Etude du Plan de Base et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). La JICA a alors envoyé au Sénégal du 1er décembre au 16 décembre 1991, une mission dirigée par M. Satoshi MACHIDA, Directeur Adjoint de la Division II de l'Etude du plan de base, Département d'études pour la Coopération Financière Non-Remboursable JICA, en vue de procéder à l'Etude du Plan de Base.

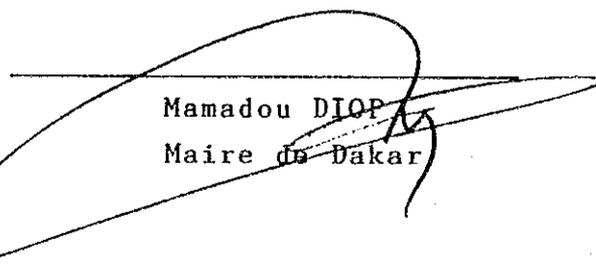
La JICA a analysé les résultats de ladite étude et a rédigé un rapport provisoire. Pour en expliquer et discuter le contenu avec les autorités compétentes de la République du Sénégal, la JICA a envoyé au Sénégal, du 24 mars au 01 avril 1992, une autre mission dirigée par M. Noriki ASAHI, Représentant Résident du Bureau de la JICA au Sénégal.

Après les discussions sur le contenu du rapport provisoire, les deux parties se sont mises d'accord sur la nécessité de recommander à leur Gouvernement respectif d'examiner les principaux points d'accord ci-joints, en vue de réaliser le présent Projet.

Fait à Dakar, le 31 mars 1992



Noriki ASAHI  
Chef de Mission  
JICA



Mamadou DIOP  
Maire de Dakar

## PRINCIPAUX POINTS D'ACCORD

1. La partie sénégalaise a marqué son accord sur le contenu de l'Etude du Plan de Base proposé dans le rapport provisoire.
2. Il a été confirmé que la partie sénégalaise avait suffisamment compris le système de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon applicable au Projet et prendrait en cas de mise en oeuvre de ladite Coopération, les mesures nécessaires tant pour les conditions citées dans l'Annexe II du Procès-verbal signé le 04 décembre 1991, lors de l'Etude du Plan de Base, que pour réserver à proximité du Site un terrain suffisant aux installations provisoires requises pour l'exécution des travaux à savoir; bureau de chantier, magasin de stockage des matériaux et zone de préparation des travaux.
3. En cas de mise en oeuvre de ladite Coopération, la partie sénégalaise s'engage à assurer le budget et le personnel nécessaires pour exploiter et maintenir correctement et efficacement le Marché de Gueule Tapée.
4. La Partie Japonaise remettra à la Partie Sénégalaise dix (10) exemplaires du rapport final sur le présent Projet à la fin du mois de juin 1992.

## 5. Liste des documents recueillis

- Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1989-1995 (VIIIe Plan), octobre 1989  
Ministère du Plan et de la Coopération
- Plan Régional de Développement Intégré de la Région de Dakar (Tome I)  
Ministère du Plan et de la Coopération, Ministère de l'Intérieur
- Programme Triennal d'Investissements Publics 1990-1993, mars 1990  
Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Dette et des Investissements
- Commune de Dakar - Premier Plan de Développement Economique & Social 1985/86, 1989/90, janvier 1987
- Note d'Analyse du Commerce Extérieur 1988-1989  
Ministère de l'Economie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique
- Répertoire des Villages - Région de Dakar 1988  
Ministère de l'Economie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique
- Situation Economique, Edition 1988  
Ministère de l'Economie et des Finances et du Plan, Direction de la Prévision et de la Statistique
- Commune de Dakar - Budget - Gestion 1991 - 1992
- Politique de l'Habitat - Etude Préliminaire, Estimation des Coûts de Réhabilitation et de Rénovation des Marchés Dakarois O.T.U.I. - U.N.F.O.H.L.M. - E.P.A.D. - O.T.H. habitation
- Projet de Réhabilitation des Marchés: Kermel, Sandaga et Tilène, Commune de Dakar
- Maîtrise des Projets d'Aménagement Urbain: Aménagement des Marchés Dakarois (Etude de Cas: Castors) 1991



JICA